



QUESTION

Dans le document DQ31.1, Hydro-Québec a informé la commission que les dégagements électroniques entre les conducteurs aériens et le niveau de l'eau, selon différentes conditions d'exploitation des lignes, étaient de 45 mètres l'hiver et de 52 mètres l'été. Ces données sont reprises dans le document PR3.3.2, annexe F-2, à la page 2.1, où vous mentionnez que "(...) les méthaniers prévus pour Rabaska en hiver auront un tirant d'air inférieur à 44 m(...)".

Dans le document PR5.1, p. 1.2, selon les données du tableau 1.1, seuls les navires de classe 160 000 m² de technologie membranaire auraient un tirant d'air sous ballast de moins de 43 mètres. En hiver, les méthaniers de type Qflex et les méthaniers à "technologie sphère", ne pourraient donc pas passer sous les infrastructures d'Hydro-Québec. Dans le cas où l'utilisation de ces méthaniers serait toujours envisagée en hiver, quelles mesures comptez-vous prendre pour assurer un passage sûr de ces derniers sous les lignes d'Hydro-Québec?

RÉPONSE

Tout d'abord, il faut mentionner que les navires de référence, c'est-à-dire ceux qui sont prévus alimenter le terminal en tout temps, sont les navires de type membrane de classe 160 000 m³, donc avec un tirant d'air inférieur à 44 m.

De plus, comme les navires de type Qflex ne sont pas encore construits et si des navires de ce type étaient prévus pour alimenter le terminal en hiver, ils seraient construits selon des spécifications adaptées pour desservir le terminal en tout temps et auraient un tirant d'air qui permettrait de passer sous les câbles en hiver.

Quant aux méthaniers de technologie sphère qui pourraient alimenter le terminal de façon occasionnelle, ils ne desserviront pas a priori le terminal en hiver car seuls les navires méthaniers adaptés aux conditions hivernales seront autorisés à naviguer sur le Saint-Laurent.

Il faut noter toutefois que le tirant d'air mentionné dans nos documents et par Hydro-Québec est la hauteur minimum sous le point le plus bas des câbles avec la marée la plus haute (pleine mer supérieure grande marée). Des navires avec des tirants d'air supérieurs aux méthaniers comme les grands bateaux de croisières (par exemple, le tirant d'air du Queen Mary II est de 62 m) peuvent passer sous les câbles en ne passant pas là où les câbles sont au point le plus bas, mais en naviguant plus près de la rive où le tirant d'eau est quand même

amplement suffisant et où la hauteur des câbles est significativement plus élevée tel qu'indiqué dans les tableaux fournis par Hydro-Québec au document DQ31.1.

Il importe de rappeler que le dégagement n'est pas de 45 m en hiver. Un dégagement inférieur à 53 m est le résultat de pluie verglaçante et la formation de glace sur les câbles.

Ainsi, selon Hydro-Québec (DQ31.1), 1,5 pouce de glace serait requis pour faire baisser les câbles de 43-44 m. La période de retour d'une tempête menant à la formation de 1,8 pouce de glace est de 50 ans.

À titre indicatif, la formation d'un pouce de glace n'a que peu d'effet, faisant baisser les câbles de 53 à 52 m (voir premier tableau dans DQ31.1 – 1 pouce de glace).